

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°16 du 6 avril 2012**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°10**

**CIRCULAIRE N° 5832/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM**

modifiant la circulaire n° 2951/DEF/DCSEA/SDA2/PM du 7 juillet 2011 relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées.

*Du 30 janvier 2012*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

**CIRCULAIRE N° 5832/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM modifiant la circulaire n° 2951/DEF/DCSEA/SDA2/PM du 7 juillet 2011 relative au calendrier des stages organisés par le service des essences des armées.**

*Du 30 janvier 2012*

NOR D E F E 1 2 5 0 3 2 9 C

---

*Référence :*

Message n° 364/BPIA/DIR/GE/CDTGE/SECGE du 16 janvier 2012 (n.i. BO).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Trois annexes.

*Précédent Modificatif :*

Circulaire n° 5775/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM du 26 janvier 2012 (BOC N° 15 du 30 mars 2012, texte 18).

*Texte modifié :*

Circulaire n° 2951/DEF/DCSEA/SDA2/PM du 7 juillet 2011 (BOC N° 51 du 9 décembre 2011, texte 19) modifiée.

*Référence de publication :* BOC N°16 du 6 avril 2012, texte 10.

---

Suite au message de référence <sup>(1)</sup>, la circulaire n° 2951/DEF/DCSEA/SDA2/PM du 7 juillet 2011 est modifiée comme suit :

1. Remplacer les annexes XX., XXI. et XXII. par les annexes XX., XXI. et XXII. ci-jointes.
2. La présente circulaire sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'ingénieur général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.

---

(1) n.i. BO.

ANNEXE XX.  
**FORMATION DES CONDUCTEURS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES  
PAR VOIE ROUTIÈRE.**

LIBELLÉ LONG.	Formation des conducteurs au transport des marchandises dangereuses par voie routière [ADR(1)].
LIBELLÉ COURT.	SEAADR82.

DURÉE.	Voir commentaires.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71), Écoles militaires de Bourges.
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	20

Objectif de la formation :

- sensibiliser les conducteurs aux risques présentés lors d'un transport de marchandises dangereuses ;
- dispenser aux conducteurs les notions de base permettant :
  - de minimiser les possibilités d'incident et le cas échéant, d'en limiter les effets ;
  - d'assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité,

pour les transports considérés.

Conditions d'admission.

Être titulaire du permis VL.

Commentaires.

Stages de formation initiale :

- stage de formation de base: ce stage se déroule sur trois jours ;
- stage de spécialisation classe 1: ce stage se déroule sur deux jours et est ouvert aux candidats détenteurs d'une formation de base en cours de validité (souhaitable 2 ans maximum) ou à la suite immédiate de la formation de base ;
- stage de spécialisation produits pétroliers: ce stage se déroule sur deux jours et est ouvert aux candidats détenteurs d'une formation de base en cours de validité (souhaitable 2 ans maximum) ou à la suite immédiate de la formation de base.

Tout stagiaire ayant échoué au test de la formation de base est renvoyé dans son organisme d'affectation et ne suit pas le reste de la formation.

SANCTION.	Certificat de formation.
NOTATION.	Examen pour la formation de base.
	Examen pour la formation de spécialité produits pétroliers.
	Examen pour la formation de spécialisation classe 1.

STAGE INTERARMÉES.	Oui.
--------------------	------

Stage ADR base + produits pétroliers : MF 20.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 20/01	12 septembre 2011.	16 septembre 2011.	DRH-AT.	
MF 20/02	19 septembre 2011.	23 septembre 2011.	CSFA.	
MF 20/03	19 septembre 2011.	23 septembre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20/04	26 septembre 2011.	30 septembre 2011.	DRH-AT.	
MF 20/05	3 octobre 2011.	7 octobre 2011.	DRH-AT.	
MF 20/07	17 octobre 2011.	21 octobre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20/10	21 novembre 2011.	25 novembre 2011.	CSFA.	
MF 20/09	28 novembre 2011.	2 décembre 2011.		DEMA BREST.
MF 20/11	28 novembre 2011.	2 décembre 2011.	DRH-AT.	
MF 20/12	9 janvier 2012.	13 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 20 EVSEA 01	9 janvier 2012.	13 janvier 2012.	BPIA/CIE.	
MF 20 EVSEA 02	16 janvier 2012.	20 janvier 2012.	BPIA/CIE.	
MF 20/13	16 janvier 2012.	20 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 20/14	23 janvier 2012.	27 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 20/15	23 janvier 2012.	27 janvier 2012.	DGGN.	
MF 20/16	30 janvier 2012.	3 février 2012.	DRH-AT.	
MF 20/17	6 février 2012.	10 février 2012.	DRH-AT.	
MF 20/18	6 février 2012.	10 février 2012.	CSFA.	
MF 20/19	13 février 2012.	17 février 2012.	DRH-AT.	
MF 20/20	13 février 2012.	17 février 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	

MF 20 CT1	20 février 2012.	24 février 2012.	BPIA/GE.	
MF 20/21	12 mars 2012.	16 mars 2012.	DRH-AT.	
MF 20 EVSEA 03	12 mars 2012.	16 mars 2012.	BPIA/CIE.	
MF 20 EVSEA 04	19 mars 2012.	23 mars 2012.	BPIA/CIE.	
MF 20/22	2 avril 2012.	6 avril 2012.	DRH-AT.	
MF 20/23	2 avril 2012.	6 avril 2012.	CSFA.	
MF 20/24	16 avril 2012.	20 avril 2012.	DRH-AT.	
MF 20/25	23 avril 2012.	27 avril 2012.	DGGN.	
MF 20/26	23 avril 2012.	27 avril 2012.	EMM.	
MF 20 EVSEA 05	9 mai 2012.	15 mai 2012.	BPIA/CIE.	Base S 19 et PP S 20.
MF 20/27	21 mai 2012.	25 mai 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20/28	21 mai 2012.	25 mai 2012.	CSFA.	
MF 20/29	4 juin 2012.	8 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 20/30	4 juin 2012.	8 juin 2012.	CSFA.	
MF 20/31	11 juin 2012.	15 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 20/32	18 juin 2012.	22 juin 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 20/33	25 juin 2012.	29 juin 2012.	DRH-AT.	

Stage ADR base + classe 1 : MF 22.

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 22/01	12 septembre 2011.	16 septembre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/03	19 septembre 2011.	23 septembre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/05	26 septembre 2011.	30 septembre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/06	26 septembre 2011.	30 septembre 2011.	CSFA.	
MF 22/07	3 octobre 2011.	7 octobre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/08	3 octobre 2011.	7 octobre 2011.	EMM.	
MF 22/09	10 octobre 2011.	14 octobre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/15	10 octobre 2011.	14 octobre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/10	17 octobre 2011.	21 octobre 2011.	DRH-AT.	
MF 22/16	12 décembre 2011.	16 décembre 2011.	DRH-AT.	Lieu de formation : EMB.
MF 22/16 bis	12 décembre 2011.	16 décembre 2011.	DRH-AT.	Lieu de formation : EMB.
MF 22/19	9 janvier 2012.	13 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 22/20	9 janvier 2012.	13 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 22/21	16 janvier 2012.	20 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 22/22	16 janvier 2012.	20 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 22/22 bis	16 janvier 2012.	20 janvier 2012.	DRH-AT.	Lieu de formation : 516e RT.

MF 22/23	23 janvier 2012.	27 janvier 2012.	DRH-AT.	
MF 22/24	30 janvier 2012.	3 février 2012.	DRH-AT.	
MF 22/25	30 janvier 2012.	3 février 2012.	DGGN/EMM.	Répart. : 15 DGGN/5 EMM.
MF 22/26	6 février 2012.	10 février 2012.	DRH-AT.	
MF 22/27	6 février 2012.	10 février 2012.	DRH-AT.	
MF 22/28	13 février 2012.	17 février 2012.	DRH-AT.	Lieu de formation : EMB.
MF 22/29	13 février 2012.	17 février 2012.	DRH-AT.	
MF 22/30	13 février 2012.	17 février 2012.	CSFA.	
MF 22/31	20 février 2012.	24 février 2012.	DRH-AT.	
MF 22/32	20 février 2012.	24 février 2012.	DRH-AT.	
MF 22/33	12 mars 2012.	16 mars 2012.	DRH-AT.	
MF 22/34	12 mars 2012.	16 mars 2012.	DRH-AT.	
MF 22/36	19 mars 2012.	23 mars 2012.	DRH-AT.	
MF 22/36 bis	19 mars 2012.	23 mars 2012.	DRH-AT.	Lieu de formation : 516e RT.
MF 22/37	26 mars 2012.	30 mars 2012.	DRH-AT.	
MF 22/38	26 mars 2012.	30 mars 2012.	DRH-AT.	
MF 22/39	26 mars 2012.	30 mars 2012.	CSFA.	
MF 22/40	2 avril 2012.	6 avril 2012.	DRH-AT.	
MF 22/41	2 avril 2012.	6 avril 2012.	DGGN.	
MF 22/42	16 avril 2012.	20 avril 2012.	DRH-AT.	
MF 22/43	16 avril 2012.	20 avril 2012.	DRH-AT.	
MF 22/43 bis	16 avril 2012.	20 avril 2012.	DRH-AT.	Lieu de formation : 516e RT.
MF 22/44	23 avril 2012.	27 avril 2012.	DRH-AT.	
MF 22/45	23 avril 2012.	27 avril 2012.	DRH-AT.	
MF 22/46	21 mai 2012.	25 mai 2012.	DRH-AT.	
MF 22/47	21 mai 2012.	25 mai 2012.	EMM.	
MF 22/48	4 juin 2012.	8 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 22/49	4 juin 2012.	8 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 22/50	11 juin 2012.	15 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 22/51	11 juin 2012.	15 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 22/52	11 juin 2012.	15 juin 2012.	CSFA.	
MF 22/53	18 juin 2012.	22 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 22/54	18 juin 2012.	22 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 22/55	18 juin 2012.	22 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 22/56	25 juin 2012.	29 juin 2012.	DRH-AT.	Lieu de formation : EMB.
MF 22/57	25 juin 2012.	29 juin 2012.	DRH-AT.	Lieu de formation : EMB.
MF 22/58	25 juin 2012.	29 juin 2012.	DRH-AT.	
MF 22/59	2 juillet 2012.	6 juillet 2012.	DRH-AT.	
MF 22/60	9 juillet 2012.	13 juillet 2012.	DRH-AT.	

---

(1) Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.



ANNEXE XXI.  
**FORMATION DES INTERVENANTS DANS LES TRANSPORTS DE MARCHANDISES  
DANGEREUSES PAR VOIE ROUTIÈRE.**

LIBELLÉ LONG.	Formation des intervenants dans les transports de marchandises dangereuses par voie routière [ADR(1)].
LIBELLÉ COURT.	SEAADR13.

DURÉE.	Deux jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71), Écoles militaires de Bourges.
CATÉGORIE.	OFF <input checked="" type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	12

Objectif de la formation :
- sensibiliser les intervenants aux risques présentés par les transports de marchandises dangereuses ;
- dispenser une formation spécifique adaptée aux fonctions tenues par les personnels (chargeurs, chefs d'établissement).

Conditions d'admission.
Assurer de manière permanente ou occasionnelle des responsabilités d'encadrement des transports de marchandises dangereuses, ou exercer une activité intervenant dans ces transports, à l'exception des conducteurs.

Commentaires.
Stages ouverts aux militaires du rang du grade de brigadier-chef répondant de manière stricte aux conditions précitées.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Néant

STAGE INTERARMÉES.	Non.
--------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 24/01	7 décembre 2011 13 h 00.	9 décembre 2011 12 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	Chefs d'établissement.
MF 24/02	10 avril 2012 13 h 00.	12 avril 2012 12 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	Chargeurs.
MF 24/03	25 juin 2012 13 h 00.	27 juin 2012 12 h 00.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	Chargeurs.

---

(1) Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

**ANNEXE XXII.**  
**UTILISATION EN SÉCURITÉ DES BRAS MOBILES HYDRAULIQUES SUR VÉHICULE RVI KÉRAX 370 DCI.**

LIBELLÉ LONG.	Utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicule RVI KÉRAX 370 DCI.
LIBELLÉ COURT.	SEABMH.

DURÉE.	Cinq jours.
LIEU.	Base pétrolière interarmées, Chalon-sur-Saône (71) ou établissements du SEA.
CATÉGORIE.	OFF <input type="checkbox"/> SOFF <input checked="" type="checkbox"/> MDR <input checked="" type="checkbox"/> CIV <input checked="" type="checkbox"/>
EFFECTIF PAR SESSION.	6

Objectif de la formation.

Former des personnels du SEA aptes à l'utilisation en sécurité des bras mobiles hydrauliques sur véhicule RVI KÉRAX 370 DCI.

Conditions de candidature :

- stage ouvert aux sous-officiers, militaires du rang et personnels civils du SEA se servant ou ayant vocation à se servir du bras mobile hydraulique des véhicules RVI KÉRAX 370 DCI (mutations, opérations extérieures) ;
- détenir un certificat médical d'aptitude spécifique à l'utilisation des bras mobiles hydrauliques ;
- avoir le permis de conduire ou le brevet militaire de conduite correspondant au véhicule.

Commentaires.

Formation destinée à l'utilisation en sécurité du bras mobile hydraulique sur camion RVI KÉRAX 370 DCI.

SANCTION.	Attestation de stage.
NOTATION.	Évaluations théorique et pratique.

STAGE INTERARMÉES.	Non.
--------------------	------

RÉFÉRENCE.	DATES.		AUTORITÉ CHARGÉE DE PROPOSER LES CANDIDATS.	OBSERVATIONS.
	DÉBUT.	FIN.		
MF 31/01	12 septembre 2011.	16 septembre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/02	19 septembre 2011.	23 septembre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/04	10 octobre 2011.	14 octobre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/05	28 novembre 2011.	2 décembre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/06	12 décembre 2011.	16 décembre 2011.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/14	9 janvier 2012.	13 janvier 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/07	6 février 2012.	10 février 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/08	13 février 2012.	17 février 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/09	5 mars 2012.	9 mars 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/10	26 mars 2012.	30 mars 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/11	11 juin 2012.	15 juin 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/12	18 juin 2012.	22 juin 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	
MF 31/13	2 juillet 2012.	6 juillet 2012.	BPIA/DELPIA/LSEA/DCSEA.	